



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N 4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E21112

VALABLE JUSQU'AU 13/09/2023

ÉDITÉ LE 31/05/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1972
Forme juridique : SASU
Capital : DEPUIS LE 30/05/2012
60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 1973b00064

Siret : 073 500 647 00018

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 19070

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD A146137828

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD A146137828

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2022

Raison sociale : LES CHARPENTIERIS DU GRESIVAUDAN

CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE
46 B SABLIERES DE LA CONDAMINE
38160 SAINT ROMANS

Téléphone : 04 76 38 42 85
Portable :

Fax :

Site Internet : www.charpentiersdugresivaudan.com
E-mail : charpentiers.du.gresivaudan@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
ANJUERE GUY-LOUP PRÉSIDENT

Effectif moyen : 14 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	06/06/2019
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	06/06/2019
3113	Tuiles canal (Technicité supérieure) Mention RGE	06/06/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
☐ Fenêtres de toit	01/01/2021
☐ Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
☐ Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
☐ Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
☐ Isolation des combles perdus	01/01/2021
☐ Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.